

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **22 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0527**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cession, à la Commune, d'un volume en tréfonds de la rue Louis Becker

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 15 décembre 2008

Compte-rendu affiché le : 23 décembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Assi, Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bernard R, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Da Passano, Daclin, Arrue, Barge, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 22 décembre 2008**Décision n° B-2008-0527**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la Commune, d'un volume en tréfonds de la rue Louis Becker**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du Théâtre national populaire (TNP), la commune de Villeurbanne souhaite réaliser un passage souterrain afin de relier les bâtiments situés de part et d'autre de la rue Louis Becker à Villeurbanne.

La réalisation de ce projet a nécessité, au préalable, le déclassement d'un volume du domaine public en tréfonds de la rue Louis Becker, par décision du Bureau n° B-2008-0183 en date du 8 septembre 2008.

La superficie de l'emprise correspondant à l'assiette de division en volumes est de 48 mètres carrés.

Elle est confinée :

- au nord, par la parcelle B0 n° 54,
- à l'est, par la rue Louis Becker,
- au sud, par la parcelle B0 n° 48,
- à l'ouest, par la rue Louis Becker.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, ce volume serait cédé au prix de 2 900 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de cession par la Communauté urbaine à la commune de Villeurbanne d'un volume en tréfonds de la rue Louis Becker à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 2 900 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération n° 1067,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 2 900 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1067.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 décembre 2008.